

**Inscriptions à l'école maternelle
Henri Chanfreau de Carbonne
Rentrée de septembre 2020**

Les enfants nés en 2017 (ainsi qu'en 2016 et 2015 pour les nouveaux arrivants) et résidant sur Carbonne pourront être admis à l'école maternelle en septembre 2020. Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, rendez-vous à la mairie **avec les documents suivants** :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique (carnet de santé)

La mairie vous délivre un certificat d'inscription indiquant une école d'affectation.

Il faut ensuite prendre rendez-vous pour vous inscrire à l'école de votre secteur.

Le directeur de l'école maternelle Chanfreau tiendra une permanence **le mardi 31 mars et le mercredi 1^{er} avril.**

Veillez prendre rendez-vous au **05 61 87 99 80.**

Merci de laisser **un message avec vos coordonnées** sur le répondeur de l'école.

L'inscription de votre enfant sera enregistrée par le directeur de l'école sur présentation :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- du certificat d'inscription délivré par la mairie indiquant l'école Henri Chanfreau comme lieu d'affectation.
- d'un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de santé)
- des décisions de justice intervenues à l'occasion de la séparation des parents le cas échéant
- du certificat de radiation si votre enfant a déjà été scolarisé
- merci de prévoir 4 photos d'identité